

Fiche d'information sur le conseil exécutif

Brève information

Le Conseil Exécutif (CE) ...

- se compose de 5 à 7 membres
- représente la fédération sportive à l'extérieur
- a un mandat de 3 ans
- est soumis à une obligation de confidentialité
- prend des décisions stratégiques
- nomme la direction

Ressort

- Sport de masse, sport de compétition, relève, médias, formation continue, finances, personnel
- Les membres du CE élaborent et gèrent le concept de leur ressort respectif en collaboration avec le bureau.
- Elaborent avec le bureau les présentations pour leur domaine d'activité (AD/conférence...)

Présences

- Séances du CE (env. 6x par an en soirée)
- Séance à huis clos du CE (1 ½ jour)
- Conférence SDS (1 jour)
- Assemblée des délégués SDS (1 jour)
- Engagement des délégués lors de manifestations (CS, CE, CM, Deaflympics, AG des associations tous les 2 ans, manifestations d'anniversaire, etc.)

Equipement et indemnisation

- Boîte aux lettres électronique et accès au serveur pour les travaux à effectuer pour le CE
- Vêtements de la fédération et pin's/badge pour la représentation
- Factures de frais 2x par an

Profil du conseil exécutif

- La motivation doit être la fédération et la promotion du sport des sourds.
- Expérience préalable dans une activité associative et/ou fédérale
- Expérience et plaisir dans le sport
- Maîtrise de la langue des signes
- Aptitude à communiquer et à gérer les conflits
- Joueur d'équipe
- Plaisir à travailler de manière stratégique pour définir la vision et la mission de la fédération sportive
- Double fonction possible (membre du comité d'une association membre de Swiss Deaf Sport)
- Le/la président(e) et les deux vice-présidents doivent être suisses et sourds